

ACTUALITÉ

Éoliennes : le vent mauvais des subventions

Par Simone Wapler, le 22 août 2016 dans Environnement

En 2017, les consommateurs d'électricité vont payer 5,6 milliards d'euros de surcoûts liés au tarif d'achat des énergies renouvelables de source éolienne ou solaire. Est-ce vraiment prioritaire ?

Vous aimez cet article ? Partagez le !

Tweeter

Share

2

submit

G+1

13

E-mail

Par **Simone Wapler**.



Eoliennes-Tétard Olivier-(CC BY-SA 2.0)

Les chiffres sont sans appel : les 7 000 éoliennes françaises débitent 3,99% de l'électricité produite par la France sur le premier semestre 2016. Pire encore, nos éoliennes sont de véritables intermittentes du spectacle, incapables de délivrer une puissance digne de ce nom en continu. Les résultats sont très en dessous des attentes.

Ces chiffres sont disponibles sur l'[European Network of Transmission System Operators for Electricity](#). Il s'agit d'un consortium de 42 opérateurs de 32 pays d'Europe, mandaté par l'Union européenne pour appliquer sa politique énergétique.

Les 7 000 éoliennes nous ont coûté plus de 20 milliards d'euros d'investissements, dont 75% ont consisté à importer des machines du Danemark ou d'Allemagne.

Chaque année, cinq milliards d'euros sont engloutis dans les *énergies renouvelables*, sorte de veau d'or écologique. Il s'agit d'argent que nous n'avons pas puisque le budget de notre pays est chroniquement déficitaire depuis 1976.

En 2017, les consommateurs d'électricité vont payer 5,6 milliards d'euros de surcoûts liés au tarif d'achat des énergies renouvelables de source éolienne ou solaire, selon la Commission de régulation de l'Énergie (CRE). Or si

l'éolien fournit 3,99% de notre production nationale, le solaire fournit encore moins : 1,59%.

N'aurait-on pas mieux à faire que subventionner des éoliennes ?



Le terme *renouvelable* indique qu'il s'agit d'une énergie dont le cycle naturel de formation est assez rapide pour qu'elle puisse être considérée comme inépuisable à l'échelle du temps humain. Ainsi, le pétrole n'est pas *renouvelable*. Recette du pétrole : repérer des forêts. Les submerger rapidement. Chauffer. Faire macérer quelques millions d'années jusqu'à pourrissement. Cette alchimie s'est faite à la fin de l'ère primaire durant la période dite carbonifère. Elle pourrait certes se renouveler, mais pas assez vite. Donc pétrole, charbon et gaz ne sont pas *renouvelables*.

L'énergie renouvelable concerne tout ce qui n'est pas fossile : nucléaire, hydraulique, éolien, solaire, biomasse (c'est-à-dire, en gros, le bois, les végétaux et quelques déchets d'animaux)...

Évidemment, les énergies fossiles se consument, la recherche financée par le secteur privé pourrait tranquillement faire émerger des sources de remplacement rentables autres que le nucléaire.

Le tandem *énergie renouvelable* justifié par le changement climatique masque en réalité une attaque en règle de la Parasitocratie.

Ils sont peut-être verts... mais ce sont des impôts quand même

Les taxes dites écologiques représentent 65 milliards d'euros par an, dont 48 milliards pour les ménages et 16 milliards pour les entreprises, selon BFM Business du 12 août 2016. Depuis 2007, la fiscalité dite verte a progressé de 40%.

Force est de constater que les résultats ne sont pas à la hauteur des espérances. Les chiffres tombent depuis des années et ils sont accablants. La transition énergétique de l'Allemagne est une catastrophe et les faillites retentissantes de l'industrie solaire se succèdent. Le marché de la taxe carbone est secoué de scandales. Il en va de même pour le secteur du nucléaire : Areva est sous le coup d'une enquête de Bruxelles, et même EDF, autre fleuron du capitalisme d'État, est sous enquête de l'Autorité des marchés financiers concernant son information financière... sur ses activités nucléaires.

Bref, le tournant énergétique savamment piloté semble mener tout droit dans le fossé. Mais l'argent n'est pas perdu pour tout le monde.

La menace climatique permet de justifier toute une cascade de subventions et taxations. L'argent des contribuables finance des myriades d'études et d'agences pour justifier par la communication ce qui ne l'est pas scientifiquement. Certains petits malins s'enrichissent au travers de filières protégées.

Le législateur les aide bien.

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte adoptée le 17 août 2015 et entrée en vigueur en 2016 impose même aux investisseurs institutionnels de "publier des informations sur leurs démarches en matière environnementale et sociale, en particulier au regard des objectifs de lutte contre le réchauffement climatique". Vous pouvez ainsi lire dans le dernier rapport de la Retraite additionnelle de la Fonction publique :

"Le portefeuille de l'ERAFF affiche une intensité carbone inférieure de 2,1% à celle de l'indice iBoxx euro souverain. Cet écart positif s'explique principalement par la surpondération en portefeuille des titres émis par l'État français. En effet près des trois quarts de l'énergie produite en France est d'origine nucléaire peu carbonée".

Là, cher lecteur, j'espère que vous appréciez le genre comique absurde.

Le fonds de retraite des fonctionnaires investit vert, c'est-à-dire dans des obligations de l'État français, car notre pays pollue peu à cause de son énergie nucléaire.

Plus grave, la loi (articles L. 314-1 et L. 314-18 du Code de l'énergie) oblige EDF à racheter de l'électricité provenant des éoliennes afin d'accélérer leur implantation en France.

La fondation Nicolas Hulot vient d'avoir une idée lumineuse : elle propose d'utiliser la création monétaire de la Banque centrale européenne pour 300 milliards d'euros par an de dépenses liées à la transition écologique.

Mmmmmm, pourquoi seulement 300 milliards, pourquoi pas 3 000 milliards ? Après tout, il nous faudrait 186 000 éoliennes pour couvrir nos besoins... Et la Banque centrale européenne peut bien créer autant d'argent qu'elle le veut, non ?

Pour plus d'informations et de conseils de ce genre, c'est ici et c'est gratuit

Vous aimez cet article ? Partagez le !

Tweeter

Share

2



submit

G+1

13



E-mail